

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1583

27 juillet 2007

SOMMAIRE

Ability Lubeck Retail S.à r.l.	75984	Hôtel-Restaurant AGATH, société à res-	
Amy Entreprise S.à r.l.	75948	ponsabilité limitée	75981
Arcotex S.A.	75962	Intefin S.A.	75963
Bank of China (Luxembourg) S.A.	75984	Köning Star Group S.A.	75982
Belle-Vue S.à r.l.	75983	LaSalle LAO S.à.r.l.	75980
Brasserie Beim Mil s.à.r.l.	75984	Long Term Investment Fund (SIA)	75982
BRE/Vintners Place S.à r.l.	75962	Luxbond	75943
Caravaggio Sicav	75950	Manuel Investments S.A.	75947
CD Publicité Lux S.à r.l.	75941	Mao Yuan Import-Export S.à.r.l.	75983
Checkmate Sicav	75949	Mariano S.A.	75976
Clubstone Management S.A.	75942	Medstead Luxco S.à.r.l.	75949
Daliair Sàrl	75965	Mercurial S.à r.l.	75983
DE BE Holding S.A.	75974	Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.	
DeltaFotovoltaica Issuer S.A.	75938	75981
Donatello Sicav	75950	Metagest S.A.	75980
Eagle 6 S.à r.l.	75965	M. Mutsch et Fils S.A.	75942
Embrun Holding	75942	Navaro S.A.	75948
Embrun Holding	75938	North South Properties S.à r.l.	75974
Encore Trier S.à r.l.	75980	Pemara S.à r.l.	75948
Entreprise Giersch S.à r.l.	75938	Renlux S.A.	75973
Eruti GmbH	75982	Rock Investments S.A.	75962
Eruti GmbH	75982	Rony-Rony International S.A.	75983
Eurofood	75964	SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A. ...	75981
Europa Mallard S.à r.l.	75944	Société Civile Wildgen Latour Exploitation	
Fiddiam S.A.	75943	Luxembourg	75977
Fougère Holding S.A.	75941	Trenton S.A.	75941
Gaudiar Sàrl	75975	T.S.I. Consulting Group AG	75975
Gerael Sàrl	75963	T.S.I. Holding Group AG	75975
Geroco S.A.	75944	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	
Grainger Luxembourg Financing (N°2)		75973
S.A.	75951		

Entreprise Giersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 25, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 41.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

L. Giersch-Beringer

L'associée

Référence de publication: 2007075338/1728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04114. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Embrun Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.923.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 29 mai 2007 à 9.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph Winandy, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. (représentée par Jacques Bordet) pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074155/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

DeltaFotovoltaica Issuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.022.

In the year two thousand and seven on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

STICHTING DeltaFotovoltaica LUXEMBOURG, a stichting governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under the number 34259477 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mr Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on 15 June 2007.

Said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of DeltaFotovoltaica ISSUER S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (i) with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, (ii) incorporated following a notarial deed of the undersigned notary, on 1 December 2006, published in the Mémorial C, n° 52, on 25 January 2007 and (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-122.022 (the «Company»).

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend article 3 of the Company's articles of incorporation by deleting in paragraph 2, item 7 the words «to another securitisation vehicle» after the words «transfer any of its assets against due consideration».

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 3, paragraph 2, item 7 of the Company's articles of incorporation by deleting the words «to another securitisation vehicle» after the words «transfer any of its assets against due consideration». Article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transaction permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, including, inter alia, the acquisition and assumption by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner assets and/or assume risks relating to assets related to the Spanish solar energy sector;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- use the proceeds of the issue of bonds, notes and other debt securities, in order to grant loans to Spanish incorporated borrowers in the solar energy sector;
- transfer any of its assets against due consideration.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huitième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

STICHTING DeltaFotovoltaica LUXEMBOURG, une stichting soumise au droit des Pays-Bas, avec siège social à Heengracht 450, 1017CA Amsterdam, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34259477 (l'« Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 15 juin 2007.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant de donner acte que l'Associé Unique est l'associé unique de DeltaFotovoltaica ISSUER S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, (ii) constituée suivant acte notarié reçu par le notaire

soussigné, le 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, n^o 52, du 25 janvier 2007 et (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 122.022 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modifier l'article 3 des statuts de la Société en supprimant au paragraphe 2, tiret 7, les mots «à un autre organisme de titrisation» après les mots «transférer ses actifs contre juste rémunération».

2 Divers.

demande au notaire instrumentant soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 3, paragraphe 2, tiret 7 des statuts de la Société en supprimant les mots «à un autre organisme de titrisation» après les mots «transférer ses actifs contre juste rémunération». La lecture de l'article 3 des statuts de la Société sera dorénavant comme suit:

«La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière des actifs et/ou prendre en charge des risques liés à des actifs afférents au secteur espagnol de l'énergie solaire;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- utiliser les fonds résultant des obligations, billets et autres titres de dette afin d'octroyer des prêts à des sociétés emprunteuses, localisées en Espagne, agissant dans le secteur de l'énergie solaire;
- transférer ses actifs contre juste rémunération.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Kayser, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2007, Relation: EAC/2007/6823. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007073800/239/127.

(070080321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Trenton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 76.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007073882/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07442. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

CD Publicité Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 89.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains le 15 juin 2007.

R. Arrensdorf

Notaire

Référence de publication: 2007073969/218/12.

(070080090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Fougère Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 101.727.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FOUGERE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 25 mai 2007 au siège social que:

Suite à la nomination de M. Armand Haas et à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.
- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007074174/635/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06686. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Clubstone Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 75.836.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074220/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08020. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Embrun Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.923.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 30 mai 2007**Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph Winandy comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074154/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

M. Mutsch et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 95.811.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2007**«Cinquième résolution*

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Mario Mutsch, maître couvreur, 20, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges;
2. Monsieur Jean Mutsch, maître couvreur, 39, rue Josy Conrad, L-9908 Troisvierges;
3. Madame Catherine Mutsch-Eicher, 39, rue Josy Conrad, L-9908 Troisvierges.

Administrateur-délégué:

Monsieur Mario Mutsch, préqualifié.

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Troisvierges, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président/ Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007075093/820/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Fiddiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.695.

—
Extrait de l'assemblée générale du 28 mars 2007

Le commissaire de la société est PKF ABAX AUDIT.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2007075094/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Luxbond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.521.

—
Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 12 avril 2007, par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n^o 210/2007, que:

- Ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en l'an 2008:
- Monsieur Jean-Claude Finck, né à Pétange, le 22 janvier 1956, président, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz;
- Monsieur Michel Birel, né à Luxembourg, le 5 septembre 1956, vice-président, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz,
- Monsieur Ernest Cravatte, né à Luxembourg, le 27 octobre 1949, vice-président, demeurant professionnellement à 48-50, rue Charles Martel,
- Monsieur Gilbert Ernst, né à Luxembourg, le 30 juillet 1952, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz,
- Monsieur Jean-Paul Kraus, né à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1946, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz,
- Monsieur Aly Kohll, né à Luxembourg, le 13 janvier 1966, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz
- Monsieur Guy Rosseljong, né à Dudelange, le 9 mai 1957, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz,
- Monsieur Paul Waringo, né à Bettembourg (L), le 21 mars 1954, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz,
- Monsieur John Bour, né le 28 janvier 1957 à Luxembourg-Ville (L), administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 48-50, rue Charles Martel.
- Le mandat du Réviseur d'entreprises, la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n^o 65.477 est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008:

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007075092/208/36.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Europa Mallard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 770.150,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.355.

Par un contrat de cession de parts sociales sous seing privé en date du 12 décembre 2006, EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103096, a cédé 144 parts sociales de classe B de la Société qu'elle détenait à KAZIMINGI PROPERTIES LTD, une «private limited liability company» ayant son siège social au 62 Bucks Road, Douglas, IMI 3AE Isle of Man et immatriculée à la «Financial Supervision Commission, Isle of Man» sous le numéro 117220C.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Certifié exact et sincère

EUROPA MALLARD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007075095/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Geroco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.873.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société de droit des îles vierges britanniques PERSONAL MANAGEMENT INC., avec siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques, y inscrite sous le numéro 1395212,

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale donnée le 22 mai 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) La société de droit des îles vierges britanniques TANGO PROFI FINANCIAL CORP., avec siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques, y inscrite sous le numéro 1395214,

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, ci-avant nommé, en vertu d'une procuration générale donnée le 22 mai 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3) La société de droit des îles vierges britanniques GIULLIRO MANAGEMENT CORP., avec siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques, y inscrite sous le numéro 1395217,

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, ci-avant nommé, en vertu d'une procuration générale donnée le 22 mai 2007.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GEROCO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le montage de lignes de production dans le secteur industriel, spécialement dans le secteur agro-alimentaire et l'intervention technique dans ce domaine tout comme le commerce d'éléments de lignes de production.

La société pourra faire toutes les opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles, financières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou en faciliter la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 100,00) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 15.00 heures

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2008.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1.- La société PERSONAL MANAGEMENT INC., prénommée, quatre-vingt	80
2.- La société TANGO PROFI FINANCIAL CORP., prénommée, dix	10
3.- La société GIULLIRO MANAGEMENT CORP., prénommée, dix	10
Total: cent	100

Les actions ont été libérées à vingt-cinq pour cent (25 %) par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Robert Schmieder, dirigeant d'entreprise, né à Mulhouse (France) le 26 août 1964, demeurant à F-67370 Tuchtersheim (France), 6A, rue des Romains.
 - b) Monsieur Jean-Michel Condal, employé, né à Saint Quentin (France) le 3 mars 1975, demeurant à F-27160 Conde sur Iton, 1, rue des champs le Nuisement.
 - c) Monsieur Frank Rollinger, avocat, né à Luxembourg le 30 novembre 1970, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand' rue.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 85.775.
- 5.- Est nommé administrateur-délégué, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean Michel Condal, préqualifié.
- 6.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2013.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 8 juin 2007, Mersch/2007/701. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007073502/243/184.

(070079205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Manuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.431.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073488/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04785. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Amy Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.900,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 114.992.

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073490/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pemara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 256.400,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 112.727.

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073498/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Navaro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 23.862.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 8 juin 2007 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

SHAPBURG LIMITED,

QUENON INVESTMENTS LIMITED,

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED,

et du Commissaire aux Comptes Monsieur Fred Molitor

pour une période de une année arrivant à échéance lors de la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour NAVARO S.A.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007073701/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Medstead Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 446.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.437.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note que l'adresse de la société NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, associé de la Société, est la suivante:

- NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, en sa qualité de représentant de Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust, ayant son siège social à PO Box 71, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3DA, Channel Islands, et qui détient 25 parts sociales de Classe A, 25 parts sociales de Classe B, 25 parts sociales de Classe C, 25 parts sociales de Classe D et 25 parts sociales de Classe E dans la Société d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDSTEAD LUXCO S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2007073712/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Checkmate Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.581.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de nommer PricewaterHouseCooper S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

CHECKMATE SICAV

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007073736/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Caravaggio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.092.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Madame Elisa Miroglio, dirigeante d'entreprise, demeurant 39, via Crispi -12051 à Alba (Italie) Administrateur;
- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

CARAVAGGIO SICAV

M. Giubergia / E. Tubia

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007073740/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Donatello Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 106.552.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

DONATELLO SICAV

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007073733/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Grainger Luxembourg Financing (N°2) S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 204.534.675,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.563.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N° 1) S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies register, section B, under number 105.562,

here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 19, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (No2) S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies register section B, under number 105.563, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated December 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 224 dated March 12, 2005 and whose bylaws were last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated March 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 979 dated October 4, 2005.

II. The Company's share capital is set at two hundred four million five hundred thirty-four thousand six hundred seventy-five British Pounds (£ 204,534,675.-) represented by eight million one hundred eighty-one thousand and three hundred eighty-seven (8,181,387) ordinary shares of twenty-five British Pounds (£ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to change the legal form of the Company from that of a «Société à responsabilité limitée» into that of a «Société anonyme» without discontinuity of its legal personality.

The change of legal status is made on the basis of an independent auditor's report established by Mr Fons Mangen, réviseur d'entreprises, with registered office at 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, according to the Luxembourg Law of August 10th 1915 on commercial companies as amended (hereinafter referred to as the «Law»), and in particular articles 26-1, 31-1 and 32-1 of the Law, which report states, that:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the global value of the contribution, which corresponds at least to the share capital of the Company represented by eight million one hundred eighty-one thousand three hundred eighty-seven (8,181,387) ordinary shares with a nominal value of twenty-five British Pounds (£ 25.-) each, amounting in total to two hundred four million five hundred thirty-four thousand six hundred seventy-five British Pounds (£ 204,534,675.-)».

The said independent auditor's report, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

IV. The sole shareholder resolved to appoint as directors of the Company until the annual shareholder's meeting to be convened for the approval of the annual accounts of the Company as of March 24th, 2007:

Category A Director:

- Mr Andrew Cunningham, with professional address at 4, Thorp Avenue, Morpeth, NE61 1JT Northumberland, United Kingdom.

Category B Directors:

- Mr Marcel Stephany, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Paul Worth, with professional address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

V. The sole shareholder resolved to appoint as statutory auditor Mr. Fons Mangen, prenamed, until the annual shareholder's meeting to be convened for the approval of the annual accounts of the Company as of March 24th, 2007.

VI. The sole shareholder resolved to decrease the ordinary share capital of the Company by an amount of two hundred and four million, five hundred and thirty-four thousand, four hundred and twenty-five British Pounds (£ 204,534,425.-) in order to lower it from its present amount of two hundred four million five hundred thirty-four thousand six hundred seventy-five British Pounds (£ 204,534,675.-) down to two hundred and fifty British Pounds (£ 250.-) through cancellation of eight million, one hundred and eighty-one thousand, three hundred and seventy-seven (8,181,377) ordinary shares of twenty-five British Pounds (£ 25.-) each, currently owned by the sole shareholder, without reimbursement to the sole shareholder.

VII. The sole shareholder resolved to allocate the amount reduced of two hundred and four million, five hundred and thirty-four thousand, four hundred and twenty-five British Pounds (£ 204,534,425.-) to the share premium account of the Company.

VIII. The sole shareholder resolved to allocate a total amount of two thousand, five hundred and twenty-five British Pounds (£ 2,525.-) from the share premium account of the Company to the legal reserve account of the Company.

IX. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by twenty-five thousand British Pounds (£ 25,000.-) to raise it from its present amount of two hundred and fifty British Pounds (£ 250.-) to twenty-five thousand two hundred and fifty British Pounds (£ 25,250.-) by creation and issue of one thousand (1,000) new ordinary shares of the same class by payment in cash.

X. The share capital consists of a single class amounting to twenty-five thousand, two hundred and fifty British Pounds (£ 25,250.-) represented by one thousand and ten (1,010) ordinary shares with a nominal value of twenty-five British Pounds (£ 25.-) each, all fully subscribed and paid up as follows:

- ten (10) ordinary shares, all fully paid-up; and
- one thousand (1,000) ordinary shares, all paid-up to one fourth (25%).

Total: 1,010 ordinary shares

Subscription - Payment

Thereupon GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (No1) S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to one thousand (1000) ordinary new shares and have them paid up to twenty-five percent (25%) in nominal value by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty British Pounds (£ 6,250.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal these amounts, as was certified to the undersigned notary.

XI. The sole shareholder resolved to restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There exists, between the subscribers and all those who become owners of shares issued hereafter (hereinafter the «Shareholders»), a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (No2) S.A.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares, Share Premium Account

Art. 6. Corporate capital. The Company's corporate capital comprises a single class of share and is fixed at twenty-five thousand, two hundred and fifty British Pounds (£ 25,250.-) constituting one thousand and ten (1,010) ordinary shares with a nominal value of twenty-five British Pounds (£ 25.-) per share. This comprises ten (10) shares which are fully paid-up and one thousand (1,000) shares which are paid up to one-fourth (25%). Each share is fully subscribed.

The ordinary shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholders.

Art. 7. Capital call. The Board of Directors shall request payment of the balance for the non fully paid-up ordinary shares, if any, in full or gradually and in this respect proceed with capital calls at any date it will deem appropriate.

The capital call notice shall be sent to the address of the concerned Shareholder(s) specified in the books of the Company. The capital call notice will indicate the required amount, the period of time for the settlement and the settlement instructions to execute the payment and any other terms and conditions applicable.

If any Shareholder fails to pay the entirety or any portion of the required amount within the time frame required by the Board of Directors, the exercise of voting rights attached to its ordinary shares in respect of which call has not been paid shall be suspended until such time this call which was duly made by the Board of Directors and which is payable, shall have been settled.

Art. 8. Share Premium Account. In addition to the corporate capital, a share premium account is set up.

The ordinary shares of the Company can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been or shall be allocated or paid in addition to the nominal value of the ordinary shares shall remain attached to the fully paid-up ordinary shares exclusively and shall be allocated to the share premium account of the Company.

In case of reduction of share capital, the amount of legal reserve to be reduced shall automatically be (re-)allocated to the share premium account.

Art. 9. Increase and reduction of capital. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 22 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

The corporate capital of the Company and the share premium attached to the ordinary shares in accordance with the present Articles shall be repaid to the Shareholders in compliance with the provision of the Law and the present Articles.

Art. 10. Transfer and repurchase of own shares. The shares may only be transferred to third parties with the unanimous prior written consent of all the shareholders.

The Company may proceed to the repurchase of part or all its own ordinary shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 11. Board of Directors. The Board of Directors is composed by two categories of Directors, respectively called «Category A Directors» and «Category B Directors».

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors.

12.1. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

12.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman if any or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Company so requires.

12.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Company shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Company. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Company are

present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail, of each member of the Board of Directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Company.

12.4. Any member of the Board of Directors of the Company may act at any meeting of the Board of Directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail, another director as his or her proxy.

12.5. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.6. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Company may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 13. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Company's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 15. Binding signatures. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 16 of the present Articles.

In case the Company is administrated by two categories of Directors, the Company will obligatorily be committed by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director.

Art. 16. Day-to-day management. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 17. Liability- Indemnification. The Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 18. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 19. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 20. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of September of each year at 2 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 21. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 22. Procedure, vote.

22.1. Each share is entitled to one vote.

22.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

22.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

22.4. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

22.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

22.6. Any shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

22.7. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 23. Statutory auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) («commissaire(s) aux comptes»). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Company with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 24. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on the twenty-fifth of March and shall terminate on twenty-fourth of March of each year.

Art. 25. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company.

On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Art. 26. Dividends. Each ordinary share entitles the holder to the rights attached to the ordinary share in the Company under the conditions as set out by the Law and the present Articles, and in direct proportion to the number of ordinary shares in existence.

The Shareholders are entitled to a dividend to be computed on the nominal value of the ordinary shares, shares premium attached to the ordinary shares in accordance with the present Articles, and the share premium attached to the ordinary shares in accordance with the present Articles allocated to the legal reserve, if any.

Notwithstanding paragraph 2 of article 26 of the present Articles, in case of distribution, all the ordinary shares entitle to a minimum dividend of one British pounds (£ 1.-) per ordinary share, to the extent there are sufficient distributable profits.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Subject to the availability of funds, the Shareholders have a right to a repayment to be computed on the nominal value of the ordinary shares, shares premium attached to the ordinary shares in accordance with the present Articles, and the share premium attached to the ordinary shares in accordance with the present Articles allocated to the legal reserve, if any.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law and the amendments thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in the Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated resolutions are estimated at four thousand Euro (€ 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (No1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.562,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (No2) S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.563, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 224, en date du 12 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger, prénommé, daté du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations n° 979, daté du 4 octobre 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterlings (£ 204.534.675,-) représenté par huit millions cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-sept (8.181.387) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de transformer la Société de sa forme actuelle de «Société à responsabilité limitée» en «Société anonyme» sans discontinuité de sa personnalité légale.

Le changement de forme est réalisé sur la base d'un rapport de réviseur d'entreprises, établi par M. Fons Mangen, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, établi conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après «la Loi») et en particulier les articles 26-1, 31-1 et 32-1 de la Loi, lequel rapport indique que:

«Sur bases des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au capital social représenté par huit millions cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-sept (8.181.387) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune, soit au total deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (£ 204.534.675,-)».

Le dit rapport du réviseur d'entreprise demeurera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire afin d'être enregistré au même moment.

IV. L'associé unique décide de nommer comme administrateurs de la Société jusqu'à la réunion annuelle des associés qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels de la Société du 24 mars 2007:

Administrateur de Catégorie A:

- M. Andrew Cunningham, ayant son adresse professionnelle au 4, Thorp Avenue, Morpeth, NE61 1JT Northumberland, Royaume-Uni.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg; and

- M. Paul Worth, ayant son adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg.

V. L'associé unique décide de nommer comme commissaire aux comptes M. Fons Mangen, prénommé, jusqu'à la réunion annuelle des associés qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels de la Société du 24 mars 2007.

VI. L'associé unique décide de diminuer le capital social ordinaire à concurrence de deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille quatre cent vingt-cinq Livres Sterlings (£ 204.534.425,-) pour le réduire de son montant actuel de deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterlings (£ 204.534.675,-) à deux cent cinquante Livres Sterling (£ 250,-) par l'annulation de huit millions cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-dix sept (8.181.377) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune, détenues actuellement par l'associé unique, sans remboursement à l'associé unique.

VII. L'associé unique décide d'allouer le montant de la réduction de capital de deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille quatre cent vingt-cinq Livres Sterlings (£ 204.534.425,-) au compte de prime d'émission de la Société.

VIII. L'associé unique décide d'allouer du compte de prime d'émission un montant total de deux mille cinq cent vingt-cinq Livres Sterling (£ 2.525,-) au compte de la réserve légale de la Société.

IX. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille Livres Sterling (£ 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante Livres Sterling (£ 250,-) à vingt-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (£ 25.250,-) par la création et l'émission de mille (1.000) actions ordinaires nouvelles de la même classe par apport en numéraire.

X. Le capital social est composé d'une seule classe d'un montant de vingt-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (£ 25.250,-) représenté par mille dix (1.010) actions ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- dix (10) actions ordinaires, entièrement libérées; et
- mille (1.000) actions ordinaires, libérées d'un quart (25%).

Total: 1.010 actions ordinaires

Souscription - Libération

Sur ce, GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (No1) S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux mille (1.000) nouvelles actions ordinaires et les libérer à hauteur de vingt-cinq pourcents (25%) en valeur nominale par un apport en numéraire de six mille deux cent cinquante Livres Sterling (£ 6.250,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

XI. L'associé unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société, et leur conférer désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises ci-après (ci-après «les associés») une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (No2) S.A.

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Münsbach (municipalité de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions, Compte de prime d'émission

Art. 6. Capital social. Le capital social comprend une seule classe d'action et est fixé à vingt-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (£ 25.250,-) constitué par mille dix (1.010) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune. Il comprend dix (10) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune, souscrites et libérées intégralement et mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune entièrement souscrites et libérées d'un quart (25%) seulement. Chaque action est entièrement souscrite.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 7. Appel de fonds. Le Conseil d'administration peut requérir le paiement du solde non entièrement libéré des actions ordinaires, s'il y a lieu, entièrement ou progressivement et, à cet égard, il peut procéder aux appels de fonds qu'il estimera appropriés.

Les notifications d'appels de fonds doivent être envoyées à l'adresse des Associés concernés, tels qu'indiquée dans les registres de la Société. La notification d'appel de fonds indiquera le montant requis, le délai de règlement et les instructions de règlement pour effectuer le paiement, ainsi que les autres termes et conditions applicables.

Si l'un des associés manque à l'obligation de payer l'entièreté ou une partie du montant requis dans la période requise par le Conseil d'administration, l'exercice du droit de vote attaché aux actions ordinaires pour lesquelles l'appel de fonds n'a pas été payé doit être suspendu, jusqu'à ce que cet appel de fonds qui a été régulièrement réalisé par le Conseil d'Administration et qui est dû, ait été honoré.

Art. 8. Compte de prime d'émission. En plus du capital social, un compte de prime d'émission est établi.

Les actions ordinaires de la Société peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux exigences légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été ou devrait être alloué ou payé en plus de la valeur nominale des actions ordinaires, devra rester exclusivement attaché aux actions ordinaires entièrement libérées et devra être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

En cas de réduction de capital, le compte de la réserve légale devant être réduit sera automatiquement (ré)-alloué au compte de prime d'émission.

Art. 9. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité telles qu'exigées par l'article 22 des présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée aux actions ordinaires conformément aux présents statuts doivent être repayé aux Associés conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 10. Transfert et Rachat d'actions propres. Les actions ne peuvent être transférées aux tiers qu'avec le consentement unanime de tous les associés.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 11. Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est composé de deux catégories d'administrateurs, nommés respectivement «Administrateurs de Catégorie A» et «Administrateurs de Catégorie B».

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

12.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président s'il y en a un ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

12.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

12.5. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

12.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie.

En cas de ballottage lors d'une réunion et que le nombre de voies pour et contre une décision sont égales, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

Art. 16. Gestion journalière. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 17. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 18. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi de septembre de chaque année à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Autres assemblée générale des actionnaires. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure, vote.

22.1. Chaque action donne droit à une voix.

22.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

22.3. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

22.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

22.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

22.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

22.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 23. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Exercice social. L'année sociale commence le 25 mars et finit le 24 mars de chaque année.

Art. 25. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 26. Dividendes. Chaque action ordinaire donne droit à son titulaire aux droits attachés aux actions ordinaires dans la Société dans les conditions établies par la loi et les présents statuts, et proportionnellement aux nombres d'actions ordinaires existantes.

Les associés ont le droit aux dividendes, calculée sur la valeur nominale des actions ordinaires, la prime d'émission attachée aux actions ordinaires conformément aux présents statuts et la prime d'émission attachée aux actions ordinaires allouée à la réserve légale conformément aux présents statuts.

Indépendamment du paragraphe 2 de l'article 26 des présents statuts, en cas de distribution, toutes les actions ordinaires donnent droit à un dividende minimum d'une Livre Sterling (GBP 1.-), si des profits distribuables existent.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Selon la disponibilité des fonds, les Associés ont le droit au remboursement calculé sur la valeur nominale des actions ordinaires, la prime d'émission attachée aux actions ordinaires conformément aux présents statuts et la prime d'émission attachée aux actions ordinaires allouée à la réserve légale conformément aux présents statuts.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par la loi ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro (€ 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation Lac/2007/3035. — Reçu 365,90 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007073759/211/614.

(070079824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

BRE/Vintners Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.154.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

TCG GESTION SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007074134/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07033. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Rock Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 36.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROCK INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074128/6770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07861. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Arcotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 75.356.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCOTEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074129/6770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07859. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Gerael Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 52.101.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

GERAEL S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007074127/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07852. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Intefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 95.314.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société dénommée INTEFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 95.314,

constituée par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 24 juillet 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 46.622, en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du conseil d'administration de la Société en date du 5 mars 2007,

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social actuel de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-six mille euros (EUR 36.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées

2.- Qu'aux termes du 2^e alinéa de l'article 5 des statuts, la société a, à côté et en sus du capital social souscrit, un capital autorisé qui est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les alinéas 3 et suivants de ce même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 juillet 2008, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de cinq cent trente-six mille euros (EUR 536.000,-). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions

3.- Que dans sa réunion du 5 mars 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant de quatre cent soixante-quatre mille euros (EUR 464.000,-),

en vue de porter le capital social souscrit actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-),

par la création et l'émission de quarante-six mille quatre cents (46.400) actions nouvelles, ayant toutes une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et toutes augmentées d'une prime d'émission de cinquante-quatre euros (EUR 54,-) par action, soit une prime d'émission totale de deux millions cinq cent six cents euros (EUR 2.505.600,-),

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires, au prorata des actions détenues dans la société, comme suit:

- UNITY R.E. S.p.A, avec siège social à Reggio Emilia (Italie) et,
- FINTORLONIA S.p.A, avec siège social à Reggio Emilia (Italie) pour 23.200 (vingt-trois mille deux cents) actions chacun.

La preuve de la souscription a été rapportée au notaire par les bulletins de souscriptions annexés au présent acte en photocopie.

5.- La réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus décrite, est constatée par le notaire instrumentant au vu des documents de souscription, pour un montant total de EUR 2.969.600,- (deux millions neuf cent soixante-neuf mille six cents Euros) et de libération.

6.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 500.000,-, de sorte que les 1^{er} et 2^e alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à approximativement EUR 32.750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, LAC/2007/10.142. — Reçu 29.696 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007074980/208/79.

(070081697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Eurofood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.

R.C.S. Luxembourg B 13.833.

Il résulte d'une cession de parts intervenue le 21 juin 2007, entre la société ALIMINVEST S.A ayant siège au 37, rue de Roeser, à L-5865 - Alzingen, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le no B 50.976 et la société EUROFRESH S.à r.l. ayant siège social à L-3235 Bettembourg, 71, rue de la ferme, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le no B 67.132, portant sur 900 parts de la société à responsabilité limitée EUROFOOD S.à r.l. ayant siège social à L-3235 Bettembourg, 71, rue de la ferme immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 13.833., que EUROFRESH S.à r.l., précitée, détient la totalité des parts de cette dernière.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour EUROFOOD S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075071/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Daliar Sarl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.364.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.347.

La dénomination sociale de la société EPSYLON RECEIVERSHIP LIMITED, liquidateur de la Société, a été modifiée et est désormais la suivante:

- OPR LIQUIDATORSHIP LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075072/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.945.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EAGLE JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.380.

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which its acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of EAGLE 6 S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

4.2 The Company's authorised share capital is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The Board of Managers is authorised to issue 1,999,500 (one million nine hundred ninety-nine thousand five hundred) shares and is therefore authorised to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount to an amount of EUR 50,000,000.- (fifty million Euro), it being the limit of the authorised share capital.

The Board of Managers is instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The Board of Managers will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time Board of Managers will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this article 4 will be amended so as to reflect the result of such action. The Board of Managers will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, EAGLE JV S.à r.l. (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

1. The Sole Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at 2 (two).
2. The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mark Weeden, born in London (United Kingdom) on 4 December 1954, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
 - b) Michel van Krimpen, born in Rotterdam (The Netherlands) on 19 February 1968, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
3. The Sole Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAGLE JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.380.

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de EAGLE 6 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés d'émettre 1.999.500 (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales et sont donc autorisés à amener le capital social de son montant actuel à un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), étant la limite du capital autorisé.

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 4 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télécourrier, télex ou e-mail).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, EAGLE JV S.à r.l. (l'Associé Unique), déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par l'Associé Unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé Unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux (2).
2. L'Associé Unique décide de nommer les deux (2) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Mark Weeden, né à Londres (Royaume-Uni) le 4 décembre 1954, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

(b) Michel van Krimpen, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 27 février 1969, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. L'Associé Unique décide de fixer le siège social de la Société au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, Relation: LAC/2007/10690. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073835/242/449.

(070079987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007073979/242/12.

(070079844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Renlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 74.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour RENLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007074058/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07258. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

North South Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.772.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.497.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 4 mai 2007

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Kendall Young avec effet au 23 mars 2007, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant avec effet au 23 mars 2007 et pour une durée indéterminée, Monsieur John Katz, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ London (Royaume-Uni);

- Monsieur John Katz, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Martin Carr, né le 12 septembre 1968 à Kawerau (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 38, Celetna (5th Floor), CZ-110 00 Prague (République Tchèque);

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

NORTH SOUTH PROPERTIES S.À R.L.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007074931/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

DE BE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.767.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 avril 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074932/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Gaudiar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.423.325,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.573.

—
La dénomination sociale de la société EPSYLON RECEIVERSHIP LIMITED, liquidateur de la Société, a été modifiée et est désormais la suivante:

- OPR LIQUIDATORSHIP LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075073/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

T.S.I. Consulting Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 103.346.

—
EXTRAIT

- Par courrier du 30 avril 2007 la société TREULUX II - DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND SA, établie à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, RCS Luxembourg N ° B 54.459, a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes au sein de la société TSI HOLDING GROUP AG

- Par courrier du 2 mai 2007 M. Bob Campbell, employé privé, né le 14 décembre 1970 à San Diego (Etats-Unis), demeurant à L-6496 Echternach, 13, Montée Troosknepchen, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la société TSI HOLDING GROUP AG

- Par courrier du 2 mai 2007 M. Bernd Simon, employé privé, né le 12 juillet 1951 à Neustadt-Weinstrasse (Allemagne), demeurant à D-67433 Neustadt-Weinstrasse, Rilkestrasse 15, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la société TSI HOLDING GROUP AG

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007073142/1152/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

T.S.I. Holding Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 54.396.

—
EXTRAIT

- Par courrier du 30 avril 2007 la société TREULUX II - DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND SA, établie à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, RCS Luxembourg N ° B 54.459, a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes au sein de la société TSI HOLDING GROUP AG

- Par courrier du 30 avril 2007 M. Hans Kappes, réviseur d'entreprises, né le 1^{er} mars 1949 à Trier (Allemagne), demeurant à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la société TSI HOLDING GROUP AG

- Par courrier du 2 mai 2007 M. Bob Campbell, employé privé, né le 14 décembre 1970 à San Diego (Etats-Unis), demeurant à L-6496 Echternach, 13, Montée Troosknepchen, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la société TSI HOLDING GROUP AG

- Par courrier du 2 mai 2007 M. Bernd Simon, employé privé, né le 12 juillet 1951 à Neustadt-Weinstrasse (Allemagne), demeurant à D-67433 Neustadt-Weinstrasse, Rilkestrasse 15, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la société TSI HOLDING GROUP AG

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007073146/1152/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Mariano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.980.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société EUROASSETS INVESTMENTS INC, ayant son siège social au Edificio El Dorado, Calle 52 y Elvira Méndez, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lugano, le 15 mai 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MARIANO S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 96.980, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1305 du 8 décembre 2003;

- La société a actuellement un capital de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MARIANO S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société MARIANO S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société MARIANO S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels au 31 décembre 2006, sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuver une situation comptable au 4 avril 2007.

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MARIANO S.A.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro (€ 910,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zianveni, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2007, Relation: EAC/2006/6152. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 juin 2007

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007073130/207/52.

(070079397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Société Civile Wildgen Latour Exploitation Luxembourg, Société Civile.

Siège social: L-5772 Weiler la Tour, 33, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.668.

—
STATUTS

Les soussignés

Monsieur Alex Wildgen, ingénieur agronome, demeurant au 33, rue de Luxembourg, L-5772 Weiler la Tour

et

Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant au 90, rue des 7 Arpents, L-1139 Luxembourg

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition et la gestion d'immeubles ainsi que toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que le financement sous quelque forme que ce soit de ces entreprises ou sociétés, et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOCIETE CIVILE WILDGEN LATOUR EXPLOITATION LUXEMBOURG.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de trente années à partir de ce jour avec prorogations tacites ultérieures d'année en année. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise à l'unanimité. La société peut prendre des engagements qui excèdent son terme.

Art. 4. Le siège social est au 33, rue de Luxembourg, L 5772 Weiler la Tour. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à 2.500,- €. Il est représenté par 2.500 parts sociales sans désignation de valeur nominale entièrement libérées en espèces et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les parts sociales seront librement cessibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, aux héritiers en ligne directe ou à un associé.

Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise par l'associé survivant ou, en cas de pluralité d'associés survivants, par l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article huit des statuts, à l'exclusion de l'alinéa d), et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix établi, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 8.

a) Si un associé se propose de céder entre vifs tout ou partie de ses parts sociales, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, ou de les apporter en société, il doit les offrir à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai d'un mois, le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour établir la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

En cas de désaccord, ces experts s'en adjoindront un troisième pour les départager.

En cas de refus de l'une des parties de désigner son expert ou à défaut de la nomination d'un expert dans le mois de la sommation qui lui aura été faite à cet effet par lettre recommandée par l'autre partie, comme dans le cas où les deux experts ne pourront s'entendre sur le choix d'un tiers expert, la nomination de l'expert non encore désigné sera faite par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sur requête de la partie la plus diligente, statuant comme juge des référés.

L'établissement de la valeur de cession devra se faire endéans un mois de la désignation du dernier expert.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de deux semaines, s'ils sont disposés à acheter ou céder les parts au prix établi. Si plusieurs associés

déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes à ces associés en proportion de leur participation dans la société.

Le silence des associés pendant le prédit délai de deux semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend céder ses parts peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés ou au tiers par eux agréé en proportion de leurs participations pendant un délai d'un mois à partir de la date de la communication par lettre recommandée de l'accord avec les non-associés et suivant les conditions d'un tel accord.

e) Les parts ne peuvent être mises en gage que de l'accord unanime des associés.

f) Les dispositions qui précèdent seront applicables à tous les cas de cession, même à celles qui auraient lieu par adjudication publique, en vertu de décision de justice ou autrement.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément aux articles 1862 et suivants du code civil.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayant cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 12. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 13. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 14. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confirmer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. La surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, si des associés détenant ensemble au moins un quart (1/4) du capital le demandent.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 17. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés. De leur accord unanime, les décisions peuvent également être prises par voie circulaire.

Art. 18. Toute assemblée n'est valablement constituée que si elle réunit un quorum de présence d'au moins les trois quarts (3/4) du capital existant. Si l'assemblée générale ne réunissait pas ce nombre de parts, il en serait convoqué une seconde, à quinze jours d'intervalle au moins, et, à cette seconde assemblée, la délibération serait régulièrement prise, quel que soit le nombre de parts représentées.

Les associés pourront donner mandat de les représenter à l'assemblée. Toutes décisions portant sur les points suivants, qui sont réservées à l'assemblée générale des associés, ne seront valablement prises qu'à l'unanimité du capital représenté:

- nomination et révocation des gérants,
- tout bail ou engagement dépassant une durée de trois ans,
- modification des statuts.

Les autres décisions à prendre en assemblée générale sont prises à la majorité simple du capital représenté.

Les assemblées sont présidées par l'associé représentant le plus grand nombre de parts.

Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Art. 19. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Les modifications peuvent se faire par acte sous seing privé ou par acte authentique à publier suivant les dispositions légales en vigueur.

Art. 20. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de toute autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 21. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à 2 arbitres, chacune des deux parties en nommant un.

En cas de désaccord les 2 premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont déclaré souscrire les 2.500 (deux mille cinq cent) parts sociales comme suit:

- Monsieur Alex Wildgen, préqualifié	2.499 parts
- Maître Albert Wildgen, préqualifié	1 part
Total:	2.500 parts

Les mêmes parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de 2.500,- € (deux mille cinq cent Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ 200,- Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alex Wildgen, préqualifié,
- Maître Albert Wildgen, préqualifié,

Monsieur Alex Wildgen a les pouvoirs les plus larges pour engager la société dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts jusqu'à concurrence de 25.000,- Euro.

Pour les engagements dépassant 25.000,- Euro, la cession de toute participation détenue par la société et la cession d'un immeuble la signature conjointe des 2 gérants est nécessaire.

2) L'adresse de la société est fixée au 33, rue de Luxembourg, L-5772 Weiler la Tour.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007073070/280/163.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02795. - Reçu 33 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Encore Trier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.262.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007073151/2570/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04990. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

LaSalle LAO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.696.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Le siège social de LaSalle ASIA OPPORTUNITY II Sàrl, associé de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais le suivant:

41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007073154/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Metagest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.256.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateurs Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Virginie Dohogne et Madame Christine Schweitzer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur
- Madame Christine Schweitzer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour METAGEST S.A.

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007073318/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 63.172.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHILTZ ARCHITECTES-INGENIEURS S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007073350/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07044. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Hôtel-Restaurant AGATH, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 28.287.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTEL-RESTAURANT AGATH S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007073355/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07026. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.630.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.380.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 3 mai 2007

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Kendall Young avec effet au 23 mars 2007, les Associés ont décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet au 23 mars 2007 et pour une durée indéterminée, Monsieur John Katz, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Gérant A: Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Gérant A: Monsieur Steven Glassman, né le 17 août 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis);

- Gérant A: Monsieur John Katz, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Gérant B: Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007074929/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Köning Star Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072573/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06738. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Eruti GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 118, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.553.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072574/7642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07608. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Eruti GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 118, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.553.

Le bilan au 31 décembre 1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072575/7642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07600. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.981.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour LONG TERM INVESTMENT FUND (SIA)

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

C. Jeanrond / M.-C. Lange

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007075278/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08535. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Rony-Rony International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.212.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST

Avocats

Signatures

Référence de publication: 2007075275/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08519. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Mao Yuan Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.484.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075208/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00749. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Belle-Vue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 30, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 47.532.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075206/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00754. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Mercurial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.239.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075204/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00762. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Brasserie Beim Mil s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 29.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075205/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00756. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.940.

Faisant suite à la seizième session de l'Assemblée Générale Annuelle tenu le 18 juin 2007, et du Proxy du 15 juin 2007 de Mr. Xiao Gang, Président de la BANK OF CHINA LIMITED, Monsieur Li Xiaojing est réélu administrateur, en tant que président du Conseil d'Administration de la banque jusqu'à la nouvelle Assemblée Générale annuelle. Tandis que Mr. Hong Xinsheng est renouvelé pour une année supplémentaire dans son mandat d'administrateur.

Mr. Tang Maoheng n'est pas renouvelé dans son mandat d'administrateur, ainsi qu'à sa fonction de délégué à la gestion journalière.

Mr. Huang Hong est nommé Directeur Général, tandis que Mme. Zhou Lihong et Mr. Zhang Wei sont Directeurs Général Adjoint, tous les trois sont autorisés pour une durée indéterminée à faire tout ce qui concerne les opérations journalières et administratives de la banque.

Mr Huang Hong, Mme Zhou Lihong et Mr Zhang Wei ont élu domicile professionnel au siège de la société mentionné ci-dessous,

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A.

Monsieur H. Huang

Directeur Général

Référence de publication: 2007074928/2412/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08261. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Ability Lubeck Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.118.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47153 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007073542/211/11.

(070079040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.
